

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue au Centre multifonctionnel situé au 453A rue Ennis le 3 novembre 2020 à 19H00

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux
4. LÉGISLATION
 - 4.1 Approbation du règlement 62-20 du budget 2021 de la RICBS
 - 4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement
5. FINANCES
 - 5.1 Compte pour approbation
 - 5.2 Adjudication de la soumission de l'émission des billets
 - 5.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 366 600 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020
 - 5.4 Projets d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - attestation de la réalisation des travaux
 - 5.5 Demande de paiement # 2 pour la réparation du réservoir d'eau potable
 - 5.6 Paiement de la facture du mélangeur de Construction Aquabec
 - 5.7 Demande de paiement # 4 pour les travaux d'amélioration du rang 9 – phase 1
 - 5.8 Dépôt des états comparatifs
6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX
 - 6.1 Mandat à la firme WSP Canada pour la préparation de plans et devis pour la Phase 3 du rang 9

- 6.2 Engagement de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley à effectuer l'aménagement complet d'un bâtiment municipal pour accueillir un CPE
- 6.3 Acceptation de la proposition pour effectuer le marquage longitudinal du rang 4 Nord avant la période hivernale
- 6.4 Demande d'assistance financière à la MRC Beauce-Sartigan pour la préparation des plans finaux pour l'aménagement d'un bâtiment pour CPE.
- 6.5 Utilisation d'un montant de 20 000 \$ provenant de la redevance de la gravière pour travaux de rechargement massif dans le rang 6 Sud
- 6.6 Facturation pour ponceau dans le rang 9 pour citoyen n'ayant aucun ponceau d'entrée de cour sur 2 propriétés
- 7. PERSONNEL
 - 7.1 Autorisation à l'adjointe administrative pour communication avec Revenu Québec et la caisse Desjardins
 - 7.2 Rémunération des pompiers - recommandation de la grille salariale de la FQM
- 8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 Demande d'assistance financière pour un projet de rénovation des terrains de tennis, de volley-ball et skate park
 - 8.2 Musique dans les rues de la Municipalité
 - 8.3 Calendrier de la Maison Gilles-Carle
- 9. RAPPORT
- 10. CORRESPONDANCE
- 11. AUTRES SUJETS
- 12. Période de questions
- 13. Clôture / ajournement de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-346 Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2020-11-347 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2020, de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020 et de la séance d'ajournement du 20 novembre 2020.

4. LÉGISLATION

4.1. APPROBATION DU RÈGLEMENT 62-20 DU BUDGET 2021 DE LA RICBS

2020-11-348

Considérant que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud a présenté aux municipalités membres un projet de règlement modifié pour le budget de son exercice financier 2021 et les modalités de paiement des quotes-parts pour les services rendus ;

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ont pris connaissance du budget et des quotes-parts à payer ainsi que les commentaires du directeur général de la RICBS ;

Considérant que le conseil de la Municipalité doit approuver le règlement pour le budget et les quotes-parts à payer proposé par la RICBS ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil approuve le règlement 62-20 ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à l'exercice financier de l'année 2021 et décrétant les modalités de paiement des quotes-parts des municipalités membres de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud ainsi que les modalités de facturation et de paiement des services rendus aux clients de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

Que cette résolution abroge la résolution numéro 2020-10-310

4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Alain Poulin donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 196-2020 relatif aux prévisions budgétaires 2021 et décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2021 ainsi que les modalités de leur perception sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Monsieur Alain Poulin dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2020-11-349

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les listes des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois d'octobre 2020 au montant total de 644 769,48 \$ soient adoptés tels que présentées et détaillées comme suit :

Salaires et allocations payés : 29 256,99 \$
 Factures payées : 448 206,10 \$
 Factures à payer : 167 306,39 \$

5.2. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION DE L'ÉMISSION DES BILLETS

2020-11-350

Considérant la soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 novembre 2020
Montant :	1 366 600 \$		

Considérant la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 novembre 2020, au montant de 1 366 600 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

107 500 \$	1,35000 %	2021
109 300 \$	1,35000 %	2022
110 900 \$	1,35000 %	2023
112 600 \$	1,35000 %	2024
926 300 \$	1,35000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,35000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

107 500 \$	1,37000 %	2021
109 300 \$	1,37000 %	2022
110 900 \$	1,37000 %	2023
112 600 \$	1,37000 %	2024
926 300 \$	1,37000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,37000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

107 500 \$	0,65000 %	2021
109 300 \$	0,75000 %	2022
110 900 \$	0,90000 %	2023
112 600 \$	1,15000 %	2024
926 300 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,15200

Coût réel : 1,64922 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 10 novembre 2020 au montant de 1 366 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 143-2015 et 144-2015. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

5.3. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 366 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 10 NOVEMBRE 2020

2020-11-351

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 366 600 \$ qui sera réalisé le 10 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
143-2015	494 400 \$
143-2015	679 100 \$
144-2015	193 100 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 143-2015, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 10 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	107 500 \$	
2022.	109 300 \$	
2023.	110 900 \$	
2024.	112 600 \$	
2025.	114 300 \$	(à payer en 2025)
2025.	812 000 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 143-2015 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 novembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

5.4. PROJETS D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - ATTESTATION DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX

2020-11-352

Considérant que la Municipalité-de-Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la Municipalité-de-Saint-Honoré-de-Shenley approuve les dépenses d'un montant de 24 257 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.5. DEMANDE DE PAIEMENT # 2 POUR LA RÉPARATION DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

2020-11-353

Considérant les travaux exécutés par la firme Construction Aquabec pour les travaux de réhabilitation et de mise à niveau du réservoir d'eau potable de la Municipalité ;

Considérant que la firme Construction Aquabec a fait une demande de paiement numéro 2 pour les travaux réalisés en date du 8 octobre 2020 ;

Considérant que l'ingénieur de la firme d'ingénierie EMS, responsable de la surveillance des travaux, monsieur Michel Cossette, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 35 609,56 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 35 609,56 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la directive de paiement numéro 1 recommandé par la firme d'ingénierie EMS, concernant les travaux de réhabilitation et de mise à niveau du réservoir d'eau potable.

5.6. PAIEMENT DE LA FACTURE DU MÉLANGEUR DE CONSTRUCTION AQUABEC

2020-11-354

Considérant que la firme Construction Aquabec avait déposé une soumission à la Municipalité pour l'achat d'un mélangeur à eau pour le réservoir d'eau potable ;

Considérant que la Municipalité avait accepté la soumission pour un montant de 19 355 plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil ordonne le paiement de la facture de Construction Aquabec pour un montant de 19 355 \$ plus taxe.

5.7. DEMANDE DE PAIEMENT # 4 POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RANG 9 – PHASE 1

2020-11-355

Considérant les travaux exécutés par la firme Construction Abénakis inc. pour les travaux du projet d'amélioration de la route Phase 1 dans le rang 9 ;

Considérant que la firme Construction Abénakis inc. demande le paiement numéro 4 pour les travaux réalisés ;

Considérant que l'ingénieur de la MRC, monsieur Pier-Luc Rancourt, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 16 404,75 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 15 404,75 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la directive de paiement numéro 4

recommandé par monsieur Pier-Luc Rancourt ingénieur, concernant les travaux d'amélioration de la route Phase 1 dans le rang 9.

5.8. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états comparatifs comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. MANDAT À LA FIRME WSP CANADA POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA PHASE 3 DU RANG 9

2020-11-356

Considérant que la Municipalité désire préparer des plans et devis pour réaliser une troisième phase de travaux d'amélioration de la route dans le rang 9 advenant une disponibilité d'aide financière du gouvernement du Québec ;

Considérant que la firme WSP Canada a déjà réalisé une étude de caractérisation du secteur visé par de futurs travaux d'amélioration de route et est donc en mesure de préparer des plans et devis pour ceux-ci ;

Considérant que, selon la firme WSP Canada, le coût pour des plans et devis serait de l'ordre de 10 000 \$ à 12 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme WSP Canada pour la réalisation de plans et devis pour une éventuelle troisième phase de travaux d'amélioration de la route dans le rang 9.

6.2. ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY À EFFECTUER L'AMÉNAGEMENT COMPLET D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL POUR ACCUEILLIR UN CPE

2020-11-357

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire l'implantation d'un Centre de la petite enfance en installation sur son territoire afin de desservir les familles ;

Considérant que pour favoriser l'implantation d'un CPE en installation, la Municipalité possède un bâtiment libre qui pourrait être loué pour ce type de service ;

Considérant que le bâtiment en question doit toutefois être aménagé pour qu'un CPE en installation puisse s'y installer ;

Considérant que le conseil municipal à la volonté de mettre en place ce projet et veut que la Municipalité y participe ;

Considérant qu'un promoteur a déjà fait part à la Municipalité de son désir de s'installer dans le bâtiment en question advenant que des places lui soient octroyées pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil décrète que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à effectuer l'aménagement complet de l'un de ses bâtiments pour accueillir un Centre de la petite enfance en installation ;

Que cet engagement prendra effet quand des places seront officiellement octroyées au promoteur et qu'une entente pourra être conclue entre lui et la Municipalité.

6.3. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION POUR EFFECTUER LE MARQUAGE LONGITUDINAL DU RANG 4 NORD AVANT LA PÉRIODE HIVERNALE

2020-11-358

Considérant que la Municipalité doit procéder au marquage longitudinal sur le revêt de la route du rang 4 Nord ;

Considérant que cette opération doit être faite avant la période hivernale ;

Considérant que la firme DMA marquage routier doit effectuer le marquage du rang Grand Shenley et qu'elle est en mesure d'effectuer le travail dans le rang 4 Nord dans un même temps à un coût forfaitaire avantageux considérant qu'ils sont dans le secteur ;

Considérant que la firme DMA marquage routier a déposé une soumission au montant de 3 925,50 \$ plus taxes pour réaliser le mandat ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission de la firme DMA marquage routier pour un montant de 3 925,50 \$ plus taxes pour effectuer le marquage longitudinal dans le rang 4 Nord.

6.4. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA MRC BEAUCE-SARTIGAN POUR LA PRÉPARATION DES PLANS FINAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT POUR CPE.

2020-11-359

Considérant le projet de la Municipalité pour l'implantation d'un Centre de la petite enfance en installation sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité doit faire préparer des plans et devis pour aménager un bâtiment lui appartenant afin que celui-ci soit en mesure d'accueillir un CPE en installation ;

Considérant que la MRC Beauce-Sartigan propose un programme d'aide financière dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches (2020-2023) ;

Considérant que la Municipalité est admissible au programme et désire soumettre une demande dans celui-ci afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation des plans et devis de son projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à effectuer une demande d'aide financière à la MRC Beauce-Sartigan dans le cadre de l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches (2020-2023) ;

Que madame Karine Champagne, responsable des sports, loisirs et culture soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents à la demande d'aide financière.

6.5. UTILISATION D'UN MONTANT DE 20 000 \$ PROVENANT DE LA REDEVANCE DE LA GRAVIÈRE POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT MASSIF DANS LE RANG 6 SUD

2020-11-360

Considérant que des travaux sont à faire dans un secteur inondable du rang 6 Sud ;

Considérant que la Municipalité veut effectuer du rechargement pour amoindrir le risque d'inondation ;

Considérant que des sommes sont disponibles dans le compte de la redevance de la gravière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'utilisation d'un montant de 20 000 \$ du compte de la redevance de la gravière pour effectuer des travaux de rechargement dans le rang 6 Sud pour amoindrir le risque d'inondation.

6.6. FACTURATION POUR PONCEAU DANS LE RANG 9 POUR CITOYEN N'AYANT AUCUN PONCEAU D'ENTRÉE DE COUR SUR 2 PROPRIÉTÉS

2020-11-361 **Considérant** les travaux d'amélioration de la route dans le rang 9 oblige le creusage de fossés pour drainer l'eau de la surface du chemin ;

Considérant que des ponceaux ont dû être nouvellement installés dans deux propriétés privées ;

Considérant que la Municipalité, lorsqu'elle réalise des travaux de route et doit changer des ponceaux en place, elle ne facture pas le propriétaire, mais seulement s'il y a déjà des ponceaux d'installer ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité charge le coût des ponceaux nouvellement installés dans les routes où elle entreprend actuellement des travaux d'amélioration de route.

7. PERSONNEL

7.1. AUTORISATION À L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE POUR COMMUNICATION AVEC REVENU QUÉBEC ET LA CAISSE DESJARDINS

2020-11-362 **Considérant** le départ du directeur général actuel ;

Considérant que pour la période entre le départ et l'arrivée d'une nouvelle direction générale, l'adjointe administrative doit être en mesure de répondre pour la Municipalité après de Revenu Québec et la Caisse Desjardins ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'adjointe administrative à effectuer des demandes et répondre pour et au nom de la Municipalité à Revenu Québec et la Caisse Desjardins concernant les questions financières de la Municipalité

7.2. RÉMUNÉRATION DES POMPIERS - RECOMMANDATION DE LA GRILLE SALARIALE DE LA FQM

2020-11-363 **Considérant** le service des relations de travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont effectué une analyse salariale pour la mise en place d'une grille salariale pour le personnel du service de sécurité incendie ;

Considérant que le service des relations de travail de la FQM a déposé une recommandation de grille salariale à la Municipalité ;

Considérant le conseil a pris connaissance de la grille et est en accord avec celle-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil approuve la grille salariale recommandée par le service des relations de travail de la FQM.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR UN PROJET DE RÉNOVATION DES TERRAINS DE TENNIS, DE VOLLEY-BALL ET SKATE PARK

2020-11-364 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut rénover ses terrains de tennis, de volley-ballet et de skate park ;

Considérant que ce projet a comme but d'améliorer la virilisation du territoire ;

Considérant ce projet pourrait faire l'objet d'une aide financière du Fonds régions et ruralité volet 4 – soutien à la virilisation et à la coopération intermunicipales ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à effectuer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité volet 4 – soutien à la virilisation et à la coopération intermunicipale pour son projet de rénover ses terrains de tennis, de volley-ballet et de skate park ;

Que madame Karine Champagne, responsable des sports, loisirs et culture soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents à la demande d'aide financière.

8.2. MUSIQUE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

2020-11-365 **Considérant** que les citoyens de la Municipalité sont dans l'obligation de réduire leur activité intérieure à cause de la situation pandémique ;

Considérant que les citoyens peuvent toutefois marcher dans les rues de la Municipalité en prenant soin de respecter les mesures de distanciation sociale ;

Considérant que la Municipalité veut égaillées les promenades que peuvent faire les citoyens, et ce, particulièrement sur la rue principale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de haut-parleurs Bluetooth pour un montant de 2 790 \$ plus taxes ;

Que la Municipalité fournisse aux commerces intéressés les haut-parleurs Bluetooth afin que ceux-ci les installent en face de leur commerce et qu'ils diffusent de la musique à l'extérieur ;

Que la Municipalité prête des Ipads aux commerces qui en auraient besoin pour diffuser de la musique sur les haut-parleurs Bluetooth.

8.3. CALENDRIER DE LA MAISON GILLES-CARLE

2020-11-366

Considérant que la Maison Cilles-Carle Chaudière-Appalaches qui a nouvellement vu le jour en Beauce offre aux municipalités de commanditer une ou plusieurs pages de leur futur calendrier ;

Considérant que la mission de la Maison Gilles-Carle est de fournir du répit multiservice pour venir en aide aux proches-aidants en proposant à leurs proches un hébergement temporaire de qualité ;

Considérant que le conseil municipal est en accord avec la mission et les services fournis par la Maison Gilles-Carle ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à commanditer une page au montant de 200 \$ de leur calendrier annuel.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2020

11. AUTRES SUJETS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2020-11-367

Il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 17 novembre 2020.

Il est 21h37.

Dany Quirion, maire

Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier